

Etude sur l'assimilation de l'immigration polonaise dans le Pas-de-Calais

Raymond Poignant

Citer ce document / Cite this document :

Poignant Raymond. Etude sur l'assimilation de l'immigration polonaise dans le Pas-de-Calais. In: Population, 4^e année, n°1, 1949. pp. 157-162;

doi : 10.2307/1524087

https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1949_num_4_1_2235

Fichier pdf généré le 24/04/2018

ETUDE SUR L'ASSIMILATION DE L'IMMIGRATION POLONAISE DANS LE PAS-DE-CALAIS.

Avant 1914 l'assimilation des étrangers n'avait jamais été un objet d'inquiétude dans le Pas-de-Calais. Les ouvriers belges, qui formaient les 3/4 de la colonie étrangère, s'adaptaient immédiatement et s'assimilaient rapidement dans une région qui, par son climat, son histoire, ses habitants, s'apparente à la Belgique. Avec la venue massive des Polonais, s'est posé un problème nouveau, car il s'agissait d'immigrants slaves, très différents de la population française par leurs caractères physiques et leur ethnie.

Les arrivants étaient animés d'un sentiment national très fort qui fut consciemment entretenu; ils avaient, en ce qui concerne les West-phaliens tout au moins, l'expérience de l'émigration et l'habitude de la résistance à l'action assimilatrice du milieu. Cette immigration composée en majorité d'ouvriers mineurs et de leurs familles, dut inévitablement s'installer dans les limites restreintes du bassin minier (au 31 décembre 1945, sur les 93.162 Polonais recensés dans le Pas-de-Calais, 77.193 l'avaient été dans l'arrondissement de Béthune). La concentration de la colonie polonaise en « cités » groupant plusieurs milliers de compatriotes, a permis l'action des cadres sociaux polonais, prêtres, instituteurs, et l'organisation d'une vie collective très active, marquée par une floraison d'associations de tous genres.

On a beaucoup écrit et parlé de ces « villages polonais » avec leur église, leur école, leur salle des fêtes, leurs journaux, leurs commerçants polonais; on a aussi décrit la ferveur, la discipline des diverses manifestations polonaises dans le décor gris des corons. Il serait vain de mésestimer la force de cette vie collective et son rôle capital dans le maintien des traditions nationales polonaises. Ce serait également une erreur de la surestimer et de considérer les corons polonais comme des blocs imperméables à l'influence assimilatrice naturelle du milieu français. L'étude approfondie des divers facteurs de résistance à l'assimilation permettrait d'arriver à une opinion plus nuancée.

Si l'assimilation des immigrants polonais s'est heurtée à des obstacles exceptionnels, ceux-ci n'ont pas supprimé totalement l'influence des facteurs assimilateurs naturels : niveau de vie supérieur, enseignement du français, camaraderie de travail, bons rapports avec la population française, attrait de la vie et de la culture française. En ce qui concerne les mineurs polonais du Pas-de-Calais il faudrait étudier particulièrement le rôle important de deux facteurs de fusion entre les populations, souvent laissés dans l'ombre : la vie syndicale et la vie sportive.

La résultante de ces deux influences opposées, c'est-à-dire le degré actuel d'assimilation parmi les différentes générations de la colonie polonaise, est évidemment fort délicate à déterminer. Certains des renseignements qui vont être donnés sur ce sujet ont été obtenus grâce à une double série d'enquêtes effectuées, pendant le deuxième semestre de 1947, par des instituteurs et des assistantes sociales du Pas-de-Calais.

Une première série d'enquêtes a porté sur 232 familles polonaises des agglomérations urbaines et sur 45 familles rurales. Les 277 familles interrogées ont été touchées au hasard, sans souci de lieu, de profession ou de tendance et, de ce fait, elles peuvent constituer une représentation valable de l'ensemble de la colonie polonaise. Il est possible cependant que quelques enquêteurs aient interrogé de préférence les familles les plus francisées, ce qui justifierait des réserves au sujet de certaines catégories de résultats. La deuxième série d'enquêtes, de portée plus réduite, intéresse les élèves polonais des cantons de Houdain, Carvin et Croisilles; ces enquêtes faites par les maîtres eux-mêmes dans leur classe ont une valeur certaine.

L'assimilation de la première génération.

Il est difficile de délimiter exactement la première génération des immigrants polonais, ceux-ci étant arrivés à tout âge en France; un critérium admissible consiste à faire rentrer dans cette catégorie tous ceux qui sont entrés en France après l'âge scolaire.

Pour ceux-ci, la connaissance de la langue française est encore fort variable. La plupart des hommes ont appris un français médiocre par les contacts journaliers du travail; souvent ils parlent aussi le patois du Nord. Les plus jeunes et les plus intelligents, animés du désir de mieux comprendre la vie de leur pays d'adoption, ont appris à lire. Peu arrivent à écrire correctement le français, certains le font cependant avec élégance. Par contre, les femmes restées à leur foyer et les ouvriers agricoles plus récemment arrivés ont encore de grosses difficultés pour comprendre et parler. Dans l'ensemble, le polonais, parfois l'allemand, reste la langue courante des plus vieux immigrants entre eux et les journaux polonais gardent leur préférence.

Certaines de leurs traditions nationales se sont maintenues presque intactes : célébration de la fête nationale du 3 mai, pèlerinage en l'honneur de la Vierge de Czestochowa à Notre-Dame-de-Lorette, fête de Noël célébrée avec faste et, dans beaucoup de foyers westphaliens, ameublement, gravures, bandes d'étoffes brodées, à la mode polonaise. La vie religieuse a gardé une grande importance pour beaucoup, les offices sont célébrés avec solennité et discipline. Cependant, le pouvoir autocratique du prêtre qui caractérisait la vie de la colonie polonaise dans les premières années tend à s'affaiblir et, dans bien des villes, les fidèles polonais sont maintenant habitués au clergé français.

Par contre, les habitudes particulières d'alimentation et d'habillement tendent à disparaître; certes, les Polonais ont gardé le goût des alcools très forts et, à cet égard, leurs cafés offrent une gamme de produits inhabituels, sinon mortels, pour des profanes, mais la cuisine et le vin français sont de plus en plus appréciés dans la majorité des ménages; les costumes nationaux qui apparaissaient tous les dimanches dans les corons il y a 25 ans, sont maintenant relégués au rang des souvenirs de famille ou utilisés seulement les jours de fêtes.

La guerre de 1939-1945, en suspendant la vie des associations polonaises, a creusé une coupure dans la conservation de ces traditions. A la faveur des souffrances de l'occupation et des luttes communes de la Résistance, un rapprochement plus étroit s'est effectué avec la population française; actuellement, même les plus vieux polonais vivent moins sur eux-mêmes. A ce sujet, 85 % des fiches d'enquêtes indiquent que les Polonais fréquentent indifféremment leurs compatriotes ou des Français.

Mais, pour déterminer plus mathématiquement le degré d'assimilation de cette première génération, il faut surtout se rapporter à quatre critères plus précis qui sont : l'acceptation du service militaire, les mariages mixtes, les naturalisations et l'attitude devant les rapatriements.

En 1939, les Polonais se sont présentés, sans réticence, voire avec enthousiasme, devant les conseils de révision français. Leur détermination peut-elle être attribuée au désir de servir la France en guerre ou était-elle plutôt inspirée par l'idée d'aller au secours de la Pologne envahie ? La réponse est bien difficile à donner et elle ne peut être un argument pour conclure à l'assimilation. De même l'attitude magnifique d'une partie des Polonais dans la Résistance, attestée par les nombreux fusillés de la citadelle d'Arras, ne peut être interprétée à sens unique.

Les mariages mixtes donnent des indications plus précises. Sur les 277 chefs de famille touchés par l'enquête, 71 s'étaient mariés en Pologne, 21 en Allemagne et 184 en France; parmi ces derniers mariages, l'on ne relève que 8 mariages mixtes, soit 4 % (1). Il n'y a donc pas eu prati-

(1) Notons cependant que cette proportion ne tient pas compte des mariages de jeunes filles polonaises avec les Français.

quement de mariages mixtes pour la première génération : ceci s'explique, puisque la plupart de ces mariages sont intervenus dans les premières années de l'installation des Polonais, à une époque où les contacts avec la population française étaient fort réduits.

L'examen des naturalisations, d'après les résultats de l'enquête, donne les chiffres suivants :

Familles		Pères naturalisés	Désirant l'être (1)	Familles dont les enfants sont naturalisés (2)
Urbaines	232	37 (15 %)	61	113 (48 %)
Rurales	45	11 (25 %)	3	18 (40 %)

Il semble que ces pourcentages soient légèrement supérieurs à la moyenne générale (pour la raison signalée plus haut); aussi il est intéressant de les comparer avec l'évolution des naturalisations depuis 1920 pour le Pas-de-Calais tout entier.

Demandes (individuelles ou collectives)	1920	1925	1930	1935	1937	1940	1941	1944	1945	1946	1947
déposées	6	7	63	775	876	325	3	15	472	432	540
accordées	4	5	46	678	663	98	2	5	59	333	—

Dans l'ensemble, 3.760 demandes ont été accordées par décret pris soit pour une personne, soit le plus souvent pour une famille entière : environ 9.000 Polonais sont devenus ainsi Français (9 % de la colonie polonaise actuelle).

La poussée des naturalisations à partir de 1930, c'est-à-dire quand la crise économique vint menacer le travail des ouvriers polonais, semble indiquer qu'il faut peut-être considérer ces demandes plus comme une assurance contre le rapatriement forcé que comme une option réelle pour la France. A la place de la procédure de naturalisation par décret, longue et coûteuse, beaucoup de familles ont préféré faire naturaliser un ou plusieurs enfants nés en France par déclaration devant le juge de paix, pour obtenir la même garantie; c'est ce qui explique cette proportion de 48 % des familles ayant des enfants naturalisés. Au contraire, la nette reprise des demandes de naturalisation après la libération semble un signe manifeste d'option pour la France, puisqu'au même moment le gouvernement polonais faisait tous ses efforts pour rapatrier ses ressortissants. Ces demandes de naturalisation sont d'ailleurs freinées par la difficulté qu'éprouvent les Polonais pour recevoir leurs pièces d'état civil de Pologne.

Au lendemain de la libération, une fièvre de retour agita les corons et, en 1946, 2.416 mineurs et leurs familles furent rapatriés pour les seuls groupes miniers du département. En 1947, sur les 2.300 ouvriers des houillères du Pas-de-Calais qui devaient être rapatriés en exécution des accords officiels, 845 partirent effectivement accompagnés de 263 agriculteurs, 234 ouvriers industriels et 345 retraités mineurs; dans l'ensemble de la France, sur les 17.000 rapatriements prévus, 13.018 furent effectués.

En 1948, la cadence des rapatriements se ralentit nettement; sur les 16.000 travailleurs prévus par le nouvel accord franco-polonais du 24 février 1948 (5.000 mineurs, 5.000 agriculteurs, 3.000 ouvriers de l'industrie et du bâtiment, 3.000 divers) 3.628 étaient effectivement partis au 1^{er} septembre 1948 pour l'ensemble de la France. Les prévisions les

1) Désirant l'être, mais n'ayant pas fait leur demande à cause des formalités, des dépenses; parfois demandes refusées ou en cours d'instruction.

2) Tous ou en partie.

plus optimistes permettent d'évaluer le total des travailleurs polonais rapatriés à 6.000 au maximum à la fin de l'année. Le pourcentage est particulièrement faible parmi les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais.

	Rapatriements prévus	réalisés au 1 ^{er} sept. 1948
Nord	850	117
Pas-de-Calais	2.290	210

L'assimilation de la deuxième génération.

La deuxième génération des immigrants polonais se compose actuellement d'enfants d'âge scolaire, de jeunes gens et jeunes filles et de jeunes ménages.

La jeunesse polonaise. En règle générale, l'adaptation des jeunes polonais à la vie de l'école française est si complète qu'ils ne se distinguent guère des Français, et la meilleure entente règne habituellement entre eux.

A leur sortie de l'école primaire, les élèves polonais ont, en général, une bonne connaissance de la langue française. Par contre, leur connaissance de la langue polonaise est beaucoup plus réduite. La plupart le parlent plus ou moins correctement, grâce à leurs conversations familiales, mais beaucoup avouent mieux comprendre le français qu'ils emploient de préférence, même dans leur famille; leur connaissance écrite de la langue polonaise est beaucoup moins solide encore; malgré les cours des moniteurs polonais et les efforts de certains parents, les instituteurs français évaluent à 20 %, 25 %, 60 % selon les endroits, la proportion de ceux qui sauront lire et écrire correctement le polonais.

Au delà de 14 ans, la plus grande partie des enfants polonais travaille. Dans l'arrondissement de Béthune, la répartition professionnelle des garçons peut se résumer ainsi :

60 à 75 % dans les mines (90 % dans certaines cités).

20 à 30 % dans les professions diverses (ouvriers d'usines, commerce, artisanat, etc...).

5 à 10 % poursuivent des études secondaires ou supérieures. Dans cette dernière catégorie, les maîtres citent quelques anciens élèves devenus docteurs, licenciés, ingénieurs à la S.N.C.F., chimistes aux Houillères Nationales, instituteurs et même missionnaires en Chine.

La plupart se contentent de passer le brevet élémentaire ou le baccalauréat et deviennent employés dans le commerce ou aux houillères. Cependant, la poursuite des études se développe de plus en plus et actuellement les Polonais forment plus d'un dixième de l'effectif dans les établissements secondaires ou primaires supérieurs du Pas-de-Calais (collège de Lens, 88 sur 809; C.C. de Liévin, 19 sur 178). Ces enfants sont pour la plupart issus de familles d'ouvriers (les parents de 88 élèves polonais du Collège de Lens comprennent : 26 mineurs, 26 ouvriers industriels, 28 commerçants et 8 artisans).

Il s'agit donc là d'un effort d'ascension sociale qui facilitera l'assimilation totale (d'ailleurs, chez ces jeunes, la proportion de naturalisation dépasse 50 %). Il ne faudrait cependant pas conclure que ces jeunes Polonais, mieux instruits, plus imprégnés de culture française, soient définitivement attachés à la France. Au contraire, ils sont actuellement l'objet de sollicitations personnelles pressantes de la part des autorités polonaises, qui désirent rapatrier cette élite de l'émigration. L'appel au patriotisme polonais, accompagné de promesses brillantes, a séduit certains d'entre eux et l'on cite des exemples de départs de cette sorte.

Mais la camaraderie née à l'école aurait tendance à se réduire à la sortie, si les jeunes polonais s'isolaient dans les sociétés de jeunesse polonaises. En réalité, malgré tous les efforts qui sont faits pour les maintenir dans le climat traditionnel, les jeunes polonais sont maintenant trop différents de leurs parents pour épouser totalement leurs pensées. Alors que ceux-ci voudraient les maintenir dans les organisations nationales, les enfants veulent briser ces chaînes pour participer à la vie française que le séjour à l'école leur a fait entrevoir et qu'ils découvrent chaque jour davantage dans l'exercice de leur métier. Beaucoup adhèrent aujourd'hui à des groupements français, en particulier aux associations sportives.

La deuxième génération à l'âge adulte. En arrivant à leur majorité, les jeunes gens polonais se trouvent placés devant le problème de l'option qui déterminera leur nationalité; pratiquement la question se pose à eux sous la forme de l'acceptation du service militaire. Un peu plus tard ils ont à choisir une épouse.

L'attitude de la jeunesse masculine polonaise en face de ces deux excellents critères d'assimilation, doit permettre de tirer des conclusions sérieuses quant à l'évolution de la deuxième génération.

Le service militaire. La première génération n'avait pas eu à participer au service militaire, sauf en 1939. Mais, les jeunes polonais nés en France sont recensés dès qu'ils ont atteint 20 ans et demi et ils doivent refuser la nationalité française pour se soustraire au conseil de révision. Depuis la libération, plusieurs classes de jeunes polonais ont été ainsi recensées.

L'étude des listes de recensement de la classe 1948, dans quelques cantons miniers du Pas-de-Calais, a permis l'établissement du tableau suivant :

	Vimy	Carvin	Houdain
Total des conscrits.....	604	770	1.801
Conscrits d'origine polonaise.....	81	94	159
Naturalisés par décret ou déclaration.	44	40	72 (1)
Recensés volontaires.....	14	15	75
Inscrits d'office { B. A.	20	32	10
{ S. A.	1	5	1
Engagés volontaires.....	1	2	1
% des volontaires.....	76 %	65 %	93 %

(1) Ces chiffres, qui ont une valeur absolue, confirment les proportions tirées de l'enquête dans les familles.

Pour les naturalisés, aucune remarque ne s'impose. Par contre, le chiffre des recensés volontaires marque la volonté d'un fort pourcentage de jeunes polonais de devenir Français. D'autre part, parmi les inscrits d'office portés « bon absent » il en est sans doute beaucoup qui, nés dans ce canton, n'y habitent plus maintenant, soit qu'ils résident ailleurs en France et, dans ce cas, ils sont recensés et leur situation sera régularisée dans le Pas-de-Calais, soit qu'ils soient repartis en Pologne avant 1939 ou récemment. Le pourcentage de ceux qui refusent réellement le service militaire est donc inférieur à celui qui résulte du tableau précédent; il doit s'établir selon les cantons entre 5 et 20 % au maximum. Il y a donc là un indice certain de l'assimilation de la deuxième génération.

Les mariages mixtes. L'examen des mariages des Polonais de la première génération avait amené à constater la faible proportion des mariages mixtes. Les renseignements recueillis par les enquêteurs dans les familles polonaises permettent également une étude sur les mariages de leurs enfants. Sur les 277 familles polonaises considérées, 175 enfants,

filles ou garçons se sont mariés en France; ces mariages se répartissent ainsi :

Mariages	1930	1935	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947
Polonais entre eux.....	5	6	7	4	2	4	2	6	7	4	6
— naturalisés	2	2	4	1	0	1	2	2	6	11	8
— et Français.....	0	0	2	1	2	2	7	3	8	5	5
Total (2).....	7	8	13	6	4	7	11	11	21	20	19 (1)

(1) Pendant 9 mois seulement.

(2) Ces résultats auraient intérêt à être confirmés par une étude faite dans plusieurs mairies du bassin minier.

Il en ressort que les mariages mixtes ont été peu nombreux jusqu'en 1939; ceci ne surprend pas, car les enfants des immigrants mariés jusqu'en 1935 appartenaient plutôt à la première génération qu'à la seconde. Par contre, à partir de 1939 et surtout depuis la libération, la proportion des mariages mixtes devient réellement importante. Dans l'ensemble des trois dernières années l'on compte :

Mariages entre Polonais	17 (28 %)
— — Polonais et Polonaises naturalisés ..	25 (42 %)
— — Polonais et Français.	18 (30 %)

Contrairement à l'opinion généralement répandue, ces mariages ne se font pas uniquement dans le sens Français-Polonaise, puisque sur 18 mariages mixtes l'on relève :

10 mariages de jeunes filles polonaises avec des Français,

8 mariages de jeunes gens polonais avec des Françaises.

Il y a donc bien là un début réel de fusion entre les deux populations dont les conséquences sont encore plus importantes sur la troisième génération. En effet, parmi les petits-fils des immigrants polonais, d'après les résultats ci-dessus, 72 % naissent dès à présent Français, sans compter ceux qui le deviennent au titre d'enfants de parents nés en France.

Il y a peu à dire sur cette troisième génération qui se constitue à peine. Cependant, dès à présent, l'on y constate, chez les plus âgés, une disparition presque totale de la langue polonaise (il n'est pas rare de voir une grand'mère polonaise, qui parle mal le français, ne pas pouvoir se faire comprendre de ses petits-enfants) et chez tous une francisation également complète des prénoms. Ces deux dernières remarques sont également des preuves manifestes de la francisation des parents.

Conclusion.

Par rapport aux rapatriements, l'avenir de la colonie polonaise de France est, dans l'immédiat, indépendamment des progrès de l'assimilation, un problème à la fois politique et économique.

Sur le plan politique, les rapatriements sont en partie liés à l'attitude des Polonais de France à l'égard du Gouvernement de Varsovie. C'est un sujet qui ne peut être abordé ici. Sur le plan économique, les Polonais, en particulier les mineurs, supputent actuellement quel est le pays qui pourrait leur procurer le niveau de vie le plus favorable et leur choix sera influencé par la rapidité de relèvement de l'un et de l'autre.

Dans un proche avenir, l'aspect politique et économique de cette question perdra cependant beaucoup de son importance. En effet, à mesure que la deuxième génération deviendra maîtresse de son destin, les progrès de l'assimilation que l'on a pu y constater, ainsi que le réel attachement à la France d'une forte fraction des plus vieux immigrants, devraient suffire à maintenir un pourcentage important de la colonie polonaise.

Raymond POIGNANT.